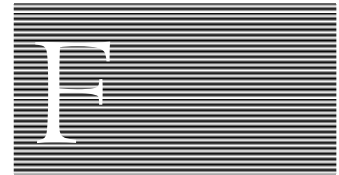




NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale



Distr. : GENERAL
ECA/SRO-CA/ICE/XXXI/15/Inf.1
Janvier 2015
Original : Français

TRENTE ET UNIEME SESSION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS
**« Développer l'Industrie Forestière pour la Transformation Structurale des
Economies de l'Afrique Centrale »**

Brazzaville, Congo, 04 – 06 mars 2015

NOTE CONCEPTUELLE

Janvier 2015

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A l'invitation du Gouvernement de la République du Congo, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique organisera la 31^{ème} session du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) de l'Afrique Centrale **du 4 au 6 mars 2015 à Brazzaville, République du Congo**. Le thème de cette session est intitulé « *Développer l'Industrie Forestière pour la Transformation Structurale des Economies de l'Afrique Centrale* ». Il découle des recommandations de la trentième session du CIE qui s'est tenue du 5 au 7 mars 2014 à N'Djamena (Tchad).

Ce thème cadre avec le plaidoyer que la CEA a engagé au cours des dernières années auprès des décideurs Africains et des partenaires au développement pour la transformation des économies des pays du continent. En effet, sur la base des bonnes performances économiques récemment enregistrées en Afrique, la CEA estime que le moment est venu pour engager des réformes en profondeur en vue d'inscrire ces performances dans la durée. Constatant que celles-ci sont essentiellement tirées par l'effet-prix des matières premières, elle en appelle, entre autres, à l'industrialisation basée sur les énormes ressources naturelles dont disposent les pays.

Ce plaidoyer est particulièrement pertinent en Afrique centrale où les matières premières-en l'occurrence le pétrole-, en tant que source clef de la croissance dans la sous région, enregistre un effritement de ses cours mondiaux ces derniers mois. Toutefois, une telle situation expose les Etats membres au « **piège des matières premières** » si des mesures ne sont pas prises pour une utilisation de la manne des ressources naturelles aux fins de l'élargissement des bases de leurs économies. Dès lors, la diversification et l'industrialisation hors pétrole s'avèrent nécessaires pour une croissance soutenue dans la sous région. Le développement de l'industrie forestière constitue l'une des voies à suivre à cette fin, au regard des énormes dotations de l'Afrique centrale qui abrite le Bassin du Congo classé comme deuxième massif forestier à l'échelle mondiale. C'est de là que découle l'importance du thème choisi pour cette session du CIE.

Il est à rappeler que le Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) est l'instance statutaire de supervision de chaque bureau sous-régional de la CEA. Il a été établi par l'Assemblée Générale de l'ONU en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement Economique. Son mandat est de délibérer sur les questions de développements actuels et émergents au niveau sous-régional et de faire des recommandations à la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement Economique pour la coordination et l'harmonisation des politiques socio-économiques entre les Etats membres.

La réunion du CIE sera précédée les 2 et 3 mars 2015 d'une réunion ad hoc d'experts sur les avancées et perspectives de la convergence macroéconomique en Afrique Centrale.

II. OBJECTIFS DE LA REUNION

L'objectif principal de la 31^{ème} session du CIE est de servir de forum aux représentants des Etats membres et des institutions sous régionales pour débattre des questions actuelles et émergentes de développement et de faire des recommandations à la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement Economique pour

l'harmonisation et la coordination des politiques de développement économique et social en Afrique Centrale, avec un accent particulier sur l'industrie forestière.

Par rapport au thème choisi pour cette session, les experts examineront les stratégies pour une exploitation judicieuse des énormes ressources forestières de la sous région aux fins de l'industrialisation et de la transformation structurelle des pays concernés. A ce titre, il s'agira d'examiner dans quelle mesure le développement de l'industrie forestière peut se traduire par : (i) la réallocation de ressources des secteurs et activités moins productifs vers d'autres plus productifs ; (ii) l'accroissement de la contribution relative du secteur manufacturier au PIB; et (iii) l'essor d'une économie industrielle et des services modernes.

La réunion vise également à faire le point sur l'état de mise en œuvre des initiatives sous-régionales, continentales et internationales afin de formuler des recommandations appropriées pour un développement économique inclusif et soutenu. Les délégués prendront également connaissance de l'état d'avancement des programmes prioritaires des institutions sous-régionales ainsi que des initiatives récentes de la CEA.

La CEA a préparé les rapports suivants qui serviront de documents de travail aux experts. Il s'agit de : (i) les profils sous-région et pays ; (ii) le rapport d'activités de la CEA/BSR-AC au titre de l'année 2014 et le programme de travail de l'année 2015 ; (iii) la note sur le développement de l'industrie forestière pour la transformation structurelle des économies de l'Afrique Centrale ; (iv) le rapport sur la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les OMD ; et (v) le rapport annuel sur les initiatives sous régionales.

III. RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION

Les délibérations des experts sur les documents présentés par la CEA permettraient de formuler des recommandations pour l'harmonisation et la coordination des politiques de développement économique et social inclusif en Afrique Centrale. Elles permettraient également de proposer les voies et moyens pour accélérer la mise en œuvre des initiatives sous régionales, continentales et internationales en cours. A cet égard, les produits suivants sont attendus :

- un relevé des conclusions qui synthétisera les présentations, les débats et les principales conclusions, ainsi que les recommandations, notamment celles visant une amélioration des activités menées par la CEA/BSR-AC; une meilleure valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux en Afrique Centrale et;
- un rapport détaillé de la réunion.

Ces documents seront soumis à la VIIIème Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union Africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

IV. ORGANISATION ET FORMAT DE LA REUNION

La réunion du CIE durera trois jours au cours desquels les rapports préparés par la CEA seront présentés. Les Etats et les partenaires qui le souhaitent feront également des communications. Des discussions seront engagées après chaque présentation et les experts formuleront des recommandations de politiques à mettre en œuvre par les Etats et les Communautés Economiques Régionales afin de faire avancer le processus d'intégration régionale et de promouvoir le développement économique et social inclusif de la sous-région à travers notamment la prise en compte de l'industrie forestière dans la formulation des politiques et la planification du développement.

Afin d'élargir les débats et les réflexions sur les questions traitées à un plus large public, les rapports seront publiés sur le site Web de la CEA/BSR-AC :

<http://www.uneca.org/fr/sro/ac/>

V. PARTICIPATION

Prendront part à la réunion du CIE, les représentants des Ministères en charge respectivement, de la planification et du développement socio-économique, des forêts, des travaux publics et du transport et de l'intégration régionale ainsi que des délégués du Secrétariat général de la CEEAC, de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, du COPIL/CER-AC, de la COMIFAC, du PACEBCo, de la CICOS, de l'ISSEA, de l'ISTA, de l'IFORD, de l'OCEAC, du PEAC, de la CEBEVIRHA, de la COREP, du CIFOR, de l'OIBT, de l'ONUDI, de la FAO, du PNUD et de la BAD ainsi que ceux des autres partenaires techniques et financiers.

VI. DATE ET LIEU DE LA REUNION

La trente et unième session du CIE aura lieu à Brazzaville au Congo, du 4 au 6 mars 2015.

VII. LANGUES DE TRAVAIL

Les travaux se dérouleront en français, portugais et espagnol, avec une interprétation simultanée.

VIII. CONTACTS

Pour des informations additionnelles, prière vous adresser à :

M. Tidjani CHETIMA

Email: tchetima@uneca.org

Tél. : (237) 222 50 43 22

Fax : (237) 222 23 31 85

Mme Lucie MAFFO

Email : maffo@uneca.org

Tél. : (237) 222 50 43 15

Fax : (237) 222 23 31 85